

Daniel ESCUDEIRO
61, rue Henri Regnault
92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Emmanuelle DUPARC
40, boulevard Malesherbes
75 008 PARIS

QUANTUM GENOMICS
6, rue Cambacérès – 75008 Paris
R.C.S. de Paris 487 996 647
Société bénéficiaire des apports

**Rapport des Commissaires aux apports sur la rémunération de l'apport d'actions
de la société EXACTCURE devant être effectué au profit de la société
QUANTUM GENOMICS**

*Ordonnance de Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Paris
en date du 5 janvier 2024*

Daniel ESCUDEIRO
61, rue Henri Regnault
92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Emmanuelle DUPARC
40, boulevard Malesherbes
75 008 PARIS

**Rapport des Commissaires aux apports sur la rémunération de l'apport d'actions
de la société EXACTCURE devant être effectué au profit de la société
QUANTUM GENOMICS**

Assemblée Générale Extraordinaire de QUANTUM GENOMICS du 24 avril 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président du Tribunal de Commerce de Paris par ordonnance en date du 5 janvier 2024, concernant l'apport de l'intégralité des actions de la société EXACTCURE, à la société QUANTUM GENOMICS, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération de l'apport, étant précisé que notre appréciation de la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

Les actions de la société QUANTUM GENOMICS étant admise aux négociations sur un marché réglementé, le présent rapport sur la rémunération de l'apport est établi par référence à la position-recommandation 2020-06 de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'« **AMF** »).

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été défini dans le Contrat d'Apport en nature d'actions ordinaire (ci-après « le Contrat d'Apport ») signé en date du 12 mars 2024 par les représentants de QUANTUM GENOMICS et par les apporteurs (personnes morales et physiques) des actions composant l'intégralité du capital social de la société EXACTCURE.

Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable de ce rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement de la rémunération proposée par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Il n'est pas stipulé d'avantage particulier dans le cadre de la présente opération.

Apport des titres de EXACTCURE à QUANTUM GENOMICS

Notre rapport est à destination des personnes visées par la loi française, en l'espèce les actionnaires de QUANTUM GENOMICS, (ci-après « QUANTUM GENOMICS » ou la « Bénéficiaire »).

Notre mission prenant fin avec l'établissement de notre rapport, il ne nous appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

A aucun moment nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévus par la loi.

Nous vous prions de prendre connaissance de notre rapport établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération
3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé
4. Synthèse – Points clés
5. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Contexte et objectifs de l'opération

La Bénéficiaire est une entreprise de « biotech », en cours de repositionnement stratégique dans l'univers de la santé, spécialisée dans le développement de médicaments innovants.

L'opération envisagée s'inscrit dans le cadre du projet de rapprochement stratégique entre deux sociétés : la société QUANTUM GENOMICS, société cotée sur Euronext Growth, dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour les besoins médicaux non satisfaits et la société, non cotée, EXACTCURE, développant un dispositif d'intelligence artificielle innovant permettant d'adapter la prise des médicaments au profil de chaque individu.

Cette opération prend la forme d'un apport en nature au bénéfice de la société QUANTUM GENOMICS de la totalité des actions EXACTCURE par les actionnaires (personnes morales et personnes physiques) de la société EXACTCURE.

A l'issue de l'opération envisagée, QUANTUM GENOMICS détiendra 100% des actions émises par EXACTCURE.

1.2. Sociétés concernées et liens en capital

1.2.1. Société bénéficiaire des apports – QUANTUM GENOMICS

QUANTUM GENOMICS est une société anonyme au capital de 13.935.691,31 euros dont le siège social est situé 6 rue Cambacérès – 75008 Paris, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 487 996 647.

La Bénéficiaire est une entreprise de « biotech », en cours de repositionnement stratégique dans l'univers de la santé, spécialisée dans le développement de médicaments innovants.

Le capital social de la Bénéficiaire s'élève à la date du traité d'apport à la somme de 13.935.691 euros, étant composé 34.854.981 actions d'une valeur nominale d'environ 0,399819 euro, étant précisé que, antérieurement à l'Apport, il est prévu que la Bénéficiaire réduise son capital à 1.393.569,13 euros divisé en 34.854.981 actions d'une valeur nominale d'environ 0,0399819 euro, à l'occasion de l'Assemblée générale du 24 avril 2024 (résolution n° 11).

Les actions de la Bénéficiaire sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth géré par Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011648971.

L'exercice social de QUANTUM GENOMICS commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

QUANTUM GENOMICS est soumise à l'impôt sur les sociétés en application des dispositions fiscales françaises.

1.2.2. Société dont les titres sont apportés – EXACTCURE

EXACTCURE est une société par actions simplifiée, au capital de 27.703,10 euros, dont le siège social est situé 38 bis boulevard Victor Hugo – 06 000 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 834 329 088. Son Président est Monsieur Fabien Astic.

EXACTCURE a notamment pour activité le développement d'un dispositif d'intelligence artificielle innovant permettant d'adapter la prise de médicaments au profil de chaque individu.

Le capital social de la société EXACTCURE s'élève à la date du traité d'apport à la somme de 27.703,10 euros ; composé de 277.031 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro. Le capital social de la société EXACTCURE est composé d'actionnaires personnes physiques et personnes morales (ci-après les « Apporteurs ») dont la liste figure dans le Contrat d'Apport (section « Exposé Préalable »).

L'exercice social de la société EXACTCURE commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

EXACTCURE est soumise à l'impôt sur les sociétés en application des dispositions fiscales françaises.

Aucune obligation ni aucune valeur mobilière donnant accès, directement ou indirectement, au capital de EXACTCURE n'est, à la date du présent rapport, en circulation.

1.2.3. Liens entre les sociétés et dirigeants communs

A la date du présent rapport, QUANTUM GENOMICS détient une action d'EXACTCURE. Il est prévu que la Bénéficiaire cède cette action à Monsieur Frédéric Dayan, au plus tard un instant de raison précédant l'Apport. Les deux sociétés n'ont aucun dirigeant commun.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération sont exposées, de façon détaillée, dans le Contrat d'Apport signé le 12 mars 2024. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Description de l'apport en nature des actions EXACTCURE

Aux termes du Contrat d'Apport signé en date 12 mars 2024, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'Article 7 du Contrat d'Apport, les Apporteurs s'engagent à apporter à la Bénéficiaire, qui l'accepte, la pleine et entière propriété des actions Apportées, dans les conditions ordinaires et de droit et selon les modalités stipulées.

L'apport réalisé collectivement par les Apporteurs concerne 277.031 actions ordinaires EXACTCURE, soit 100% de son capital.

1.3.2. Méthode d'évaluation des apports

Les titres apportés représentent 100% du capital et des droits de vote de EXACTCURE. Les sociétés n'ayant aucun lien de détention juridique, ces apports de titres doivent être évalués à leur valeur réelle, réelle conformément aux dispositions de l'article 743-1 du Plan Comptable Général, soit pour un montant total de **6.000.000 euros**.

1.4. Rémunération de l'Apport

La rémunération de l'Apport est effectuée sur la base de la valeur réelle de l'Apport, soit 6.000.000€, et de la valeur réelle de l'action de la société Bénéficiaire, soit environ 0,172€.

Le rapport d'échange proposé par les parties a été déterminé sur la base des valeurs réelles de EXACTCURE et de QUANTUM GENOMICS appréciées selon les modalités décrites en annexe 1 du Contrat d'Apport.

Il résulte des valorisations retenues, - à savoir 6.000.000 d'euros pour chacune des sociétés - que la valeur d'une action de QUANTUM GENOMICS ressort à 0,1721418 euro et que la valeur d'une action de EXACTCURE ressort à 21,658226 euros.

Ainsi, pour chaque action EXACTCURE apportée, il sera remis 125 actions QUANTUM GENOMICS (chiffre arrondi) soit un nombre total d'actions QUANTUM GENOMICS à émettre de 34.854.973¹, pour l'intégralité des actions composant le capital social de EXACTCURE.

Augmentation de capital de QUANTUM GENOMICS

Les actions nouvelles à créer par QUANTUM GENOMICS seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et porteront jouissance à compter de la date de réalisation de l'opération.

Le capital social de QUANTUM GENOMICS sera ainsi augmenté d'une somme de 1.393.568,81 euros par émission de 34.854.973 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale d'environ 0,0399819 euro.

¹ Du fait des rompus (8 actions en moins)

Prime d'apport

La différence entre (i) la valeur globale de l'Apport, soit 6.000.000 euros et (ii) le montant total de l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire, soit 1.393.568,81 euros, constituera une prime d'apport pour un montant égal à 4.606.429,81 euros, diminué, le cas échéant du montant total des rompus estimé dans le Contrat d'Apport à 1,38 euro.

1.5. Conditions suspensives

Les apports des actions EXACTCURE sont soumis aux conditions suspensives suivantes et ne deviendront définitifs qu'après réalisation de l'ensemble de ces conditions suspensives :

- La réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire de la Bénéficiaire d'un montant total de 1.393.568,81 euros par émission de 34.854.973 actions ordinaires nouvelles ;
- L'approbation de l'Apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Bénéficiaire, dans les conditions légales applicables, de son évaluation, et de l'augmentation de son capital en vue de la rémunération de l'Apport.

La réalisation des conditions suspensives susvisées devra intervenir au plus tard le 31 mai 2024. A défaut, le Contrat sera caduc de plein droit et les Parties seront libérées de toutes leurs obligations au titre du Contrat sans indemnité de part et d'autre.

2. VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de QUANTUM GENOMICS sur les valeurs relatives retenues par les parties afin de déterminer le rapport d'échange et d'en apprécier le caractère équitable.

En conséquence, elle ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité au sens des normes professionnelles. Elle ne saurait être assimilée à une mission de due diligence effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans un tel contexte.

De la même manière, nos travaux ne sont pas assimilables à ceux d'un expert indépendant désigné par l'organe d'administration ou de contrôle d'une des parties.

Par ailleurs, nous ne formulons aucun avis d'ordre comptable, juridique, fiscal ou patrimonial sur l'opération soumise à votre approbation.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour apprécier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions apportées à la société Bénéficiaire.

Dans ce cadre, nous avons en particulier effectué les diligences suivantes :

- Nous nous sommes entretenus avec des représentants de QUANTUM GENOMICS et de EXACTCURE et leurs conseils tant pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités comptables, financières et juridiques envisagées ;
- Nous avons examiné le Contrat d'Apport signé en date du 12 mars 2024 ;
- Nous avons examiné la documentation juridique et financière en lien avec l'opération ;
- Nous avons examiné la pertinence des méthodes de valorisation des apports retenue par les parties ;
- Nous avons pris connaissance :
 - o des comptes annuels établis en normes françaises de QUANTUM GENOMICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, soumis à un audit par son Commissaire aux comptes,
 - o des comptes annuels établis en normes françaises de EXACTCURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Nous avons revu les données budgétaires et prévisionnelles établies par les directions de QUANTUM GENOMICS et EXACTURE et nous sommes entretenus avec les responsables concernés pour discuter de la pertinence des hypothèses retenues ;

- Nous avons pris connaissance des travaux de valorisation réalisés par les conseils des sociétés EXACTCURE et QUANTUM GENOMICS en vue de déterminer les valeurs respectives (cf. Annexe 1 du Contrat d'Apport - Modalités d'évaluation) et avons analysé la pertinence des approches d'évaluation retenues par les parties et des paramètres utilisés, puis mis en œuvre des méthodes similaires ou alternatives de valorisation et nous avons réalisé des tests de sensibilité de la rémunération de l'Apport pour chacune des approches de valorisation en fonction de critères jugés pertinents.

2.2. METHODES D'EVALUATION ET VALEURS RELATIVES RETENUES PAR LES PARTIES

Les valeurs relatives des actions EXACTCURE apportées et des actions QUANTUM GENOMICS émises en rémunération de l'Apport sont la résultante d'une libre négociation entre parties indépendantes, laquelle a été confortée par la mise en œuvre d'une approche d'évaluation multicritères.

2.2.1. Valorisation des actions EXACTCURE

A l'issue de leur négociation, la valeur relative des actions EXACTCURE apportées et cédées a été fixée par les parties à 6.000.000 d'euros, soit environ 21,6582 € par action EXACTCURE.

Les parties ont par ailleurs mis en œuvre une évaluation multicritère de EXACTCURE qui privilégie les méthodes suivantes :

- La méthode « Venture Capital » ayant été retenue à titre principal, certains paramètres (multiple de chiffre d'affaires en sortie, Taux de Rendement Implicite attendu « TRI ») concourant à cette méthode ont été approchés par une analyse de transactions comparables et de comparables boursiers ;
- Une approche intrinsèque fondée sur la méthode des Flux de Trésorerie Actualisés, retenue à titre illustratif.

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été écartées :

- La méthode de l'Actif Net Comptable,
- La méthode de l'actif net réévalué (ANR),
- La référence à des augmentations de capital récentes.

Les valeurs de EXACTCURE qui ressortent des méthodes d'évaluation mises en œuvre encadrent la valeur d'Apport retenue par les parties.

Apport des titres de EXACTCURE à QUANTUM GENOMICS

Méthode de valorisation	Valeur des fonds propres à 100%, en milliers d'euros		
	Min	Moyenne	Max
Approche "Venture Capital" (à titre principal)	4 370,2	6 652,1	8 933,9
Actualisation des Flux de Trésorerie (à titre illustratif)		5 862,0	

2.2.2. Valorisation des actions de QUANTUM GENOMICS

Pour fixer le nombre d'actions QUANTUM GENOMICS à émettre en rémunération de l'Apport, les parties ont retenu, à l'issue de leur négociation, une valeur par action de cette société ressort à environ 0,1721 euro correspondant à une valeur des fonds propres de 6.000.000 d'euros.

Dans ce contexte, les parties ont mis en œuvre une approche multicritères d'évaluation privilégiant les approches et références d'évaluation suivantes :

- La référence à l'actif net comptable réévalué (méthode retenue à titre principal)
- Une approche analogique par référence à un échantillon de sociétés comparables cotées pour déterminer la valeur d'une société cotée « coquille » n'ayant pas ou d'activité et intégrant i) dans sa borne basse, comme le montant minimum des frais qui seraient encourus par l'émetteur dans une opération secondaire sur le marché Euronext Growth, et ii) dans sa borne haute, au comparable de primes payées pour l'acquisition de société dite « coquille » cotée.

Les parties ont écarté l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels, la référence au cours de bourse ainsi que la méthode des comparables boursiers.

Pour mémoire, les résultats de valorisation multicritères de QUANTUM GENOMICS retenus par la direction de la Bénéficiaire sont les suivants :

Méthode de valorisation	Valeur des fonds propres à 100%, en milliers d'euros		
	Min	Moyenne	Max
Approche Actif Net Réévalué (ANR, à titre principal))	936,0	2 779,8	4 623,6
<i>dont valeur de la coquille cotée</i>	<i>500,0</i>	<i>1 090,0</i>	<i>1 680,0</i>

2.3. APPRECIATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTIES A L'OPERATION

Pour déterminer le nombre d'actions à émettre par QUANTUM GENOMICS en rémunération des apports consentis par les Apporteurs, actionnaires de EXACTCURE, les parties ont procédé à une comparaison de la valeur réelle par action de chacune des sociétés en présence.

Il convient de souligner que QUANTUM GENOMICS a émis, au cours des exercices précédents, des instruments donnant accès à son capital (BSA), dont les caractéristiques sont décrites dans la note 2.2.1 des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de QUANTUM GENOMICS. Le Contrat d'Apport précise à cet effet que ces instruments donnant accès au capital ne sont pas dans la monnaie et ne peuvent ainsi être exercés. Par conséquent, à la date du présent rapport, ces valeurs mobilières sont sans incidence sur la valeur réelle par action de QUANTUM GENOMICS puisque leur exercice n'est pas possible.

Dans le cadre de notre mission, nous avons mis en œuvre des approches de valorisation alternatives ou similaires à celles retenues par les parties avec nos propres paramètres, et procédé à des analyses de sensibilité.

Aussi, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritères de EXACTCURE et QUANTUM GENOMICS fondée sur les approches suivantes :

- QUANTUM GENOMICS étant une société cotée, il nous a semblé que la référence à sa valorisation boursière est incontournable, même en l'absence de critère équivalent pour EXACTCURE ;
- Une approche fondée sur la méthode « Venture Capital » pour EXACTCURE, qui a consisté à estimer la valeur des fonds propres en se fondant sur le prix théorique qu'un investisseur serait prêt à investir en tenant compte de ses espérances de gains lors de la revente de ses participations et de la rémunération attendue sur ces investissements compte tenu du profil de risque du projet (le « TRI ») ;
- Une approche fondée sur la valorisation intrinsèque de EXACTCURE par actualisation des flux prévisionnels de trésorerie (« DCF »). Cette approche permet de reconnaître la valeur attribuable aux perspectives de développement de la société évaluée et nous paraît adaptée à la situation de EXACTCURE ;
- Une approche fondée sur la méthode de l'actif net réévalué (« ANR ») pour QUANTUM GENOMICS.

2.3.1. Valeur relative des actions de QUANTUM GENOMICS

- *Méthode retenue à titre principal : évaluation par référence au cours de bourse*

Nous avons analysé l'évolution du cours de Bourse de QUANTUM GENOMICS depuis l'annonce² de l'échec de l'essai clinique de Phase 3 du Firibastat (28 octobre 2022), qui avait entraîné une baisse significative du cours de Bourse et modifié le modèle d'affaires de la société QUANTUM GENOMICS, passant d'un portefeuille mono-produit à un stade avancé (Firibastat en phase 3 dans l'Hypertension Artérielle) à une société sans actif économique.

La fin d'année 2022 correspond également à l'annonce³ de la volonté de QUANTUM GENOMICS de se tourner vers un modèle d'acquisition de sociétés Biotechs / Medtechs.



Le cours a ainsi oscillé entre 0.10€ et 0.20€ et s'est établi depuis octobre 2023 à environ 0.10€, soit une capitalisation boursière de l'ordre de 3,5 millions d'euros à la date de ce rapport. Entre novembre 2022 et avril 2023, des volumes assez élevés sont observés ; depuis mai 2023, même si les volumes sont moins élevés, notre analyse conduit à identifier que :

- le flottant représente 77% du nombre total d'actions ;
- les volumes moyens quotidiens sont de 109 milliers de titres, ce qui correspond à une rotation du flottant en 246 jours et une rotation du capital en 319 jours.

Sur la base de ces observations, il nous semble pertinent de considérer à titre de méthode principale la référence au cours de Bourse, dans la mesure où il s'agit d'une valeur observable à partir de volumes suffisants portant sur les titres de QUANTUM GENOMICS permettant une liquidité suffisante.

² Communiqué de Presse de Quantum Genomics du 28 octobre 2022

³ Communiqué de Presse de Quantum Genomics du 8 décembre 2022

Notre analyse par l'approche de la capitalisation boursière fait ressortir un nombre d'actions QUANTUM GENOMICS à émettre en rémunération de l'Apport compris entre 43,7 et 58,6 millions.

- *Méthode retenue à titre secondaire : Actif net réévalué*

Nous avons revu la valeur des capitaux propres au 31 décembre 2023, et avons analysé les éléments d'actifs et de passifs identifiés par les parties pour lesquelles une valeur de marché a été déterminée.

Pour les éléments d'actifs identifiés (valeur de la coquille, valeur de l'actif potentiel), nous avons procédé à des analyses de sensibilité.

Notre analyse par cette approche fait ressortir une valeur de QUANTUM GENOMICS comprise entre 936 milliers d'euros et 4,624 milliers d'euros, soit un nombre d'actions de QUANTUM GENOMICS à émettre en rémunération de l'Apport compris entre 32,9 et 162,7 millions.

Méthodes écartées

- *Actif net comptable*

Se fondant uniquement sur le coût historique des éléments d'actif et de passif d'une entité, cette méthode ne tient pas compte ni de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif (en particulier, des immobilisations incorporelles) ni des perspectives de développement futur de cette entité. Or EXACTCURE détient des produits en cours de développement susceptibles de générer des revenus futurs qui ne sont pas pris en compte dans la valeur comptable de leurs actifs.

En conséquence, cette méthode d'évaluation ne nous semble pas pertinente pour déterminer la valeur des actions de EXACTCURE, ni celle de QUANTUM GENOMICS.

- *Évaluation par référence aux objectifs de cours établis par des analystes*

Bien que les actions de QUANTUM GENOMICS soient admises aux négociations sur système multilatéral de négociation d'Euronext Growth Par, son cours de bourse ne fait plus l'objet de notes d'analystes depuis l'annonce de l'échec du FIRIBISTAT dans l'essai clinique de phase 3.

- *Approche analogique des comparables boursiers*

L'approche analogique des transactions comparables consiste à appliquer les multiples d'évaluation extériorisés par un échantillon de transactions majoritaires récentes sur des sociétés comparables à la société évaluée. QUANTUM GENOMICS n'ayant plus d'activité propre et étant en recherche d'acquisition de sociétés Biotechs / Medtechs ; l'absence de véritable comparable n'a pas permis de mettre en œuvre cette méthode.

2.3.2. Valeur relative des actions de EXACTCURE

La valorisation de EXACTCURE est induite par les négociations menées avec les Apporteurs et la Bénéficiaire, arrêtée à 6.000.000 € pour 100% des titres de EXACTCURE. La valeur d'une action ressort donc à 21,6582 €.

Cette valorisation a été confortée par un rapport d'évaluation réalisé par un cabinet conseil. La valorisation de EXACTCURE a été conduite en recourant, à titre principal à la méthode d'évaluation dite « Venture Capital ».

- *Méthode à titre principal : méthode « Venture Capital »*

La valeur des actions d'EXACTCURE a été déterminée à partir de la méthode « Venture Capital ». Cette méthode correspond à la pratique du marché pour l'évaluation de start-up.

Le multiple de sortie a été retenu par les directions de QUANTUM GENOMICS et EXACTCURE, sur la base du rapport d'évaluation établi par le cabinet conseil, en prenant en compte (i) la moyenne de la méthode des multiples des comparables bousiers 2023 (échantillons de 15 entreprises) et (ii) le 1^{er} Quartile des multiples transactionnels (13 transactions analysées). Ce multiple a été appliqué au chiffre d'affaires cible de l'année de sortie soit 2030.

Le TRI attendu a été appréhendé en appréciant le stade de développement de l'entreprise. Un taux de rendement pour chaque ligne de service a été calculé en fonction du stade de développement.

Conformément à la pratique en matière d'évaluation, nous avons réalisé une étude de sensibilité de la valeur réelle de EXACTCURE à différents paramètres opérationnels et financiers (chiffre d'affaires cibles, TRI, multiple de sortie ...).

- *Méthode retenue à titre illustratif : la méthode d'actualisation de ses flux prévisionnels de trésorerie*

Les directions de QUANTUM GENOMICS et EXACTCURE ont également mis en œuvre, à titre informatif, la méthode des flux de trésorerie actualisés. La valeur en résultant a été confortée par le rapport d'évaluation du cabinet conseil.

Nous observons que :

- la méthode des flux de trésorerie actualisés constitue une méthode couramment utilisée en matière d'évaluation d'entreprise ;
- elle permet en effet d'appréhender, à la fois :
 - les caractéristiques propres à la société évaluée, à travers la prise en compte de ses prévisions de trésorerie ;
 - le niveau de risque propre à son activité, au travers du taux d'actualisation retenu ;

- sa situation financière, au travers de la prise en compte de sa situation de trésorerie.

Cependant, elle doit être appliquée avec prudence dans le cas de sociétés dont le stade de développement ne permet pas encore d'atteindre la rentabilité. En effet, dans de tels cas, la valorisation de la société repose en grande partie sur des projections d'activité incertaines et temporellement éloignées-sur lesquelles il est, par principe, hypothétique de porter un avis.

Dans ce cadre, nous avons pris connaissance du plan d'affaires établi par la direction d'EXACTCURE pour la période allant de 2024 à 2028 et des années complémentaires extrapolés par le cabinet conseil entre 2028 et 2030.

L'endettement financier net de EXACTCURE a été déterminé au 31 décembre 2023 par référence aux derniers comptes disponibles.

Conformément à la pratique en matière d'évaluation, nous avons réalisé une étude de sensibilité de la valeur réelle de EXACTCURE à différents paramètres opérationnels et financiers.

Nous observons, selon ces prévisions, l'atteinte du seuil de rentabilité à moyen terme. En conséquence, la valorisation induite de la société EXACTCURE ne remet pas en cause la valeur de l'Apport.

Néanmoins, il reste primordial de rappeler que ces projections présentent, par nature, un caractère incertain et que les réalisations pourront différer, parfois de manière significative, des projections retenues.

2.3.3. Synthèse des valeurs relatives

Les valeurs relatives obtenues à partir de nos travaux selon une approche multicritères font ressortir une valeur de la société QUANTUM GENOMICS inférieure à celle retenue dans le Contrat d'Apport par les parties.

3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DE LA REMUNERATION PROPOSEE

3.1. REMUNERATION DE L'APPORT RETENUE PAR LES PARTIES

La parité proposée est de 125 (chiffre arrondi) actions nouvelles QUANTUM GENOMICS pour une action EXACTCURE apportée, déterminée d'après la valeur de l'Apport d'une part, et de la valeur de référence retenue par les parties pour QUANTUM GENOMICS de 6.000.000 euros. Elle se traduit par l'émission de 34.854.973 actions QUANTUM GENOMICS au bénéfice des Apporteurs.

Cette rémunération a été déterminée sur la base des négociations menées entre les parties et qui ont abouti à retenir une valeur de référence identique de 6.000.000 d'euros pour 100% des titres de QUANTUM GENOMICS et pour 100% des titres apportés et cédés de EXACTCURE.

3.2. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour apprécier le caractère équitable de la rémunération de l'Apport.

En particulier, nous nous sommes appuyés sur les travaux, précédemment décrits (§2.3), à l'effet de vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions apportées et aux actions de la société Bénéficiaire.

Sur cette base, nous avons apprécié le caractère équitable de la rémunération proposée, notamment au travers :

- De l'analyse du positionnement de la rémunération par rapport aux valeurs jugées pertinentes ;
- De l'appréhension de l'incidence de la rémunération sur la situation future des actionnaires de QUANTUM GENOMICS.

Apport des titres de EXACTCURE à QUANTUM GENOMICS

3.3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DE LA REMUNERATION PROPOSEE

Afin d'apprécier la rémunération retenue par les parties, nous avons déterminé le nombre d'actions QUANTUM GENOMICS à émettre en rémunération de l'Apport, en considérant une approche multicritère.

Les valeurs relatives déterminées à partir des critères que nous considérons comme pertinents conduiraient à émettre un nombre de titres QUANTUM GENOMICS compris entre 44,2 et 247,7 millions (en valeurs centrales) comme présenté dans le tableau qui suit :

Nombre d'actions à émettre / k€	Valeur Exacture			Valeur Quantum Genomics (*)	Nombre actions Quantum Genomics à émettre		
	Min	Moyenne	Max		Min	Moyenne	Max
Approche "Venture Capital"	4 370,2	6 652,1	8 933,9	936,0	162 738 502	247 710 552	332 682 601
Approche "Venture Capital"	4 370,2	6 652,1	8 933,9	2 779,8	54 796 474	83 407 827	112 019 179
Approche "Venture Capital"	4 370,2	6 652,1	8 933,9	4 623,6	32 944 727	50 146 439	67 348 152
Approche "Venture Capital"	4 370,2	6 652,1	8 933,9	3 485,5	43 702 000	66 520 500	89 339 000
Actualisation des Flux de Trésorerie	5 862,0	5 862,0	5 862,0	936,0	218 290 490	218 290 490	218 290 490
Actualisation des Flux de Trésorerie	5 862,0	5 862,0	5 862,0	2 779,8	73 501 654	73 501 654	73 501 654
Actualisation des Flux de Trésorerie	5 862,0	5 862,0	5 862,0	4 623,6	44 190 652	44 190 652	44 190 652
Actualisation des Flux de Trésorerie	5 862,0	5 862,0	5 862,0	3 485,5	58 620 000	58 620 000	58 620 000
Valorisation retenue dans le Contrat d' Apport (volonté des parties)	6 000			6 000	34 854 973		

(*) Valeurs Min, Moyenne et Max de la méthode ANR et Capitalisation Boursière

Le nombre d'actions QUANTUM GENOMICS qui doivent être émises en rémunération selon le Contrat d'Apport, soit 34 854 973 actions, est inférieur à celui qui ressort de notre analyse multicritères et apparaît équitable pour les actionnaires actuels de QUANTUM GENOMICS dans la mesure où ceux-ci sont moins dilués que de par la stricte application de la parité d'échange résultant des valeurs économiques respectives des sociétés parties au Contrat d'Apport.

3.4. CONSEQUENCES DE L'APPORT POUR LES APORTEURS ET LA SOCIETE BENEFICIAIRE

Cette opération s'est placée dans le cadre de la libre négociation entre les parties qui ont été guidées par leur volonté de développer des programmes de développement commun accélérant le déploiement de dispositifs de simulation médicamenteuse personnalisée vers les fournisseurs de solutions médicales, les assurances santé et les laboratoires pharmaceutiques. Cette opération est initiée par la perception de synergies et un potentiel de création de valeur profitables aux deux parties.

Conséquence de l'Apport pour les Apporteurs

L'Apport permettrait à EXACTCURE de bénéficier des ressources financières et humaines nécessaires à la poursuite de ses programmes de développement.

Cette opération permettrait ainsi à EXACTCURE :

- de devenir une société cotée sur Euronext Growth, dans des délais plus rapides et avec moins de coûts qu'à l'occasion d'une opération primaire par voie d'introduction en Bourse, offrant ainsi aux actionnaires de EXACTCURE une liquidité accrue ;
- de bénéficier de l'apport financier de QUANTUM GENOMICS ;
- de s'appuyer sur le savoir-faire et l'expérience du management de QUANTUM GENOMICS dans l'industrie pharmaceutique.

Conséquence de l'Apport pour la Société Bénéficiaire

L'Apport permettrait à QUANTUM GENOMICS de retrouver une activité en repositionnant ses activités vers le développement de produit de santé innovant à travers le dispositif de simulation médicamenteuse personnalisée d'EXACTCURE.

4. SYNTHÈSE – POINTS CLES

En synthèse de notre appréciation, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :


- La présente transaction vise à accélérer le plan d'affaires de la société EXACTCURE, à conforter le repositionnement stratégique de QUANTUM GENOMICS et donner naissance à un nouvel acteur dynamique du secteur médical ;
- L'opération procure aux actionnaires d'EXACTCURE une plus grande liquidité de leurs titres et ils exerceront, à parité avec les actionnaires actuels de QUANTUM GENOMICS, le contrôle du nouvel ensemble ;
- Les parties ont négocié de façon indépendante les termes financiers du rapprochement ainsi que la gouvernance du nouvel ensemble, et ont formalisé leur accord annoncé le 14 décembre 2023, qui se traduira par une détention par les actionnaires d'EXACTCURE de l'ensemble combiné à hauteur de 50% ;
- La rémunération proposée a été déterminée par les parties qui ont recherché à constituer le nouvel ensemble, de manière paritaire, valorisant l'une et l'autre société à 6 millions d'euros.
- Nos travaux d'évaluation ne remettent pas en cause la valeur économique d'EXACTCURE mais conduisent à une valeur économique pour QUANTUM GENOMICS inférieure à celle retenue dans le Contrat d'Apport.
- Néanmoins, il nous semble que la rémunération proposée pour 100% des actions EXACTCURE, avec un ratio d'échange de 125 actions QUANTUM GENOMICS pour 1 action EXACTCURE, conduit à émettre un nombre d'actions QUANTUM GENOMICS inférieur à celui qui résulterait de la stricte observation des valeurs économiques telles qu'issues des méthodes d'évaluation mises en œuvre.
- La rémunération proposée pour 100% des actions EXACTCURE, soit 34 854 973 actions QUANTUM GENOMICS- soit un nombre inférieur à celui résultant de nos travaux - n'est pas de nature à diluer les droits des actionnaires actuels de QUANTUM GENOMICS.

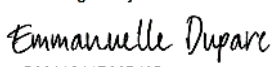
5. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la rémunération de l'Apport arrêtée par les parties dans le traité d'apport signé en date du 12 mars 2024 qui conduit à émettre 34 854 973 actions QUANTUM GENOMICS, présente un caractère équitable eu égard au contexte du rapprochement des deux entités en présence.

Fait à Paris, le 15 mars 2024

Les Commissaires aux apports

DocuSigned by:

EB3CDB39529E48E...

DocuSigned by:

B9911C11FC6B40D...

Daniel ESCUDEIRO

Emmanuelle DUPARC

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris